

# POUR BIEN VOYAGER ENSEMBLE : RESPECTONS TOUS LES RÈGLES.



Aujourd'hui, ce procès-verbal n'est qu'un spécimen. Il vous a été remis dans le cadre d'une campagne de lutte contre les incivilités... Mais cette opération n'est que temporaire ! En effet, les sanctions reviendront à la normale très prochainement afin d'assurer le respect des règles pour « **bien voyager ensemble** » en toute sécurité et confortablement.

Rappel des règles de savoir-vivre dans les transports et le coût du non-respect de celles-ci :

## LES INCIVILITÉS, COMBIEN ÇA COÛTE ?

 <p>160€*</p>	 <p>45€* 160€*</p>	 <p>68€*</p>	 <p>45€*</p>	 <p>Tribunal</p>
<p>Se pencher en dehors des portières</p>	<p>Traversée et descente sur les voies</p>	<p>Non respect de l'interdiction de fumer</p>	<p>Utilisation d'un appareil sonore</p>	<p>Outrage</p>
 <p>45€*</p>	 <p>45€*</p>	 <p>45€*</p>	 <p>45€*</p>	 <p>160€* Tribunal</p>
<p>Obstacle à la fermeture des portes</p>	<p>Mendicité</p>	<p>Refus d'obtempérer à l'injonction d'un agent SNCF</p>	<p>Souillure</p>	<p>Usage injustifié du signal d'alarme 160€ ou 6 mois d'emprisonnement et 3 750 € d'amende si usage avec intention de troubler</p>

\* Tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2011, n'incluant pas les frais de dossier.